

4.4.8. - Chanson qy person Lannilis

La chanson du chien du curé de Lannilis.

Transcription : volume 2, page 252.

Cette oeuvre de Claude-Marie Le Laé (1745-1791) ne semble pas avoir été imprimée à l'époque malgré son succès. Par contre elle paraît avoir beaucoup circulé sous forme de manuscrit. Nous en avons recensé sept, tous postérieurs à la mort de l'auteur, mais datés de la fin du XVIII^e siècle ou du tout début du XIX^e. Ces pièces ont elles-mêmes donné lieu à des copies plus tardives.

Manuscrit n° 1 : Le manuscrit que Milin a eu en sa possession à l'île de Batz sert de base à la publication faite par G. Esnault ³⁵⁷ dans les Annales de Bretagne. C'est une copie faite (en 1793 ?) par R.M. Le Guen, notaire, ami intime de Le Laé. La page de titre décorée porte la date de 1772. Ce manuscrit est le plus complet avec une «préface du second auteur de cette pièce», un «avertissement posthume de l'auteur», un «sommaire véritable», tous trois en français, suivi d'un «abrégé véritable en langue bretonne». Les soixante-cinq couplets en breton sont accompagnés de quatre-vingt-neuf remarques en français, et sont suivis de quatre des cinq couplets de «variantes que les sots peuvent passer» eux-mêmes précédés d'un avant-propos et également explicités par six remarques.

On a cru faire plaisir au lecteur en lui donnant copie de ces couplets ; ils étoient les 41e, 42e, 43e et 44e de la pièce ; il y en avait encore un autre qui étoit le 45e mais il est impossible de le déchiffrer. ³⁵⁸

La pièce se termine par une «Oraison funèbre» du chien Finao en prose française.

Manuscrit n° 2 : Un document annoncé comme inédit et provenant d'un manuscrit de Milin a été publié en 1991 dans Brud-Nevez ³⁵⁹ par Le Mercier qui a eu l'obligeance de bien vouloir communiquer des photocopies du texte original. Daté de 1803, il commence par une copie intégrale, mais non décorée, de la page de garde du manuscrit n° 1 portant le titre en entier : Ar c'hy, cantic spirituel va'r ton «ar c'hy clan», cum notis variorum. numquid ego canis sum ? 1er Reg Chap 17. Le «sommaire véritable» est identique à celui du manuscrit n° 1, mais la préface est absente, ainsi que l'abrégé en langue bretonne. Les soixante-cinq couplets ne sont accompagnés que de 70 remarques explicatives qui ne sont souvent que des abrégées de celles du manuscrit n° 1. Le texte se termine par les mêmes quatre couplets de variantes, précédés d'un avant-propos similaire à celui du manuscrit n° 1 ³⁶⁰, mais il présente des différences lexicales avec cette pièce.

G. Esnault nomme «Brestad» le manuscrit n° 17 de la bibliothèque de Brest qu'il décrit ainsi :

Des pièces liminaires, seul s'y voit le sommaire. Sur les 89 remarques du Le Guen, dix-neuf en sont absentes, dont certaines des plus curieuses, et les soixante-dix autres sont souvent non pas résumées, mais écourtées de moitié ou des quatre cinquièmes. Quand un livre est allégué, le Brestad supprime volontiers la référence précise ; il affectionne peu le latin et, en français, sa syntaxe est parfois plus correcte que celle de Le Guen. Il y est fait mention, [...] de quelques brocards décochés et non signalés par Le Guen. Ses brièvetés ne sont en rien une volonté d'écarter les railleries. ³⁶¹

³⁵⁷ Esnault, *Ar C'hi*, Annales de Bretagne, 1968, tome 75, pp. 705-753.

³⁵⁸ Esnault, *Ar C'hi*, Annales de Bretagne, 1968, tome 75, p. 748.

³⁵⁹ Brud Nevez, 1991, n° 150, pp. 11-42.

³⁶⁰ L'explication citée plus haut sur la disparition du cinquième couplet des variantes a disparu et le mot «fanatique» a été remplacé par «imbéciles cagots».

³⁶¹ Esnault, *Ar C'hi*, Annales de Bretagne, mars 1968, tome 75, p. 706.

Tous les détails permettant à G. Esnault de différencier ce «Brestad» du manuscrit n° 1 se retrouvent dans le manuscrit n° 2. Nous pouvons donc conclure qu'il s'agit du même document.

La graphie de ce manuscrit n° 2, et surtout du «Transeat Censor» qui l'illustre, ne ressemble aucunement à celle de la contribution de Milin à l'enquête sur les poésies populaires de la France. Celle-ci date de 1855 alors que Milin s'est retiré à l'île de Batz sur la fin de sa vie, son écriture a pu évoluer, mais il semblerait plutôt qu'il s'agisse d'un manuscrit que Milin a pu se procurer plutôt que d'une copie de sa propre main.

Manuscrit n° 3 : En janvier 1854, Bléas communique au Comité chargé de l'enquête sur les poésies populaires de la France une copie de «Chansoun ar c'hy» qu'il accompagne d'une présentation :

En faisant des recherches à la bibliothèque de Brest, j'ai trouvé un manuscrit portant la date de 1803, et que j'ai tout lieu de croire une copie exacte de l'original ; Si j'en juge du moins par une note placée à la fin, note dans laquelle on fait connaître que l'auteur, craignant d'être taxé d'irréligion, avait biffé de sa main les couplets portant les numéros 41, 42, 43, 44 & 45 ; mais que l'on a cru devoir les conserver attendu qu'ils étaient déjà tombés dans le domaine public. Les notes placées au bas de chaque page sont des explications fournies par l'auteur lui-même, ainsi qu'il est facile de le voir aux n^{os} 62 - 64 bis et 65.

Cette pièce présente de nombreuses différences avec le manuscrit n° 2. Le sommaire véritable y est plus complet, les cinq couplets de variantes sont intégrés dans le texte du vers 321 au vers 361, mais sans que Bléas signale les avoir remis lui-même à leur place naturelle. Les notes plus nombreuses³⁶² contiennent des impertinences qui ne figurent pas dans les manuscrits n° 1 et n° 2. Il est intéressant de constater que la numérotation des appels de notes suit celle du manuscrit n° 2 et que les ajouts sont intercalés en utilisant les terminaisons bis et ter et surtout, comme le fait remarquer Bléas, que la note 65 est à la première personne quand les manuscrits n° 1 et n° 2 disent «l'auteur de cette pièce».

Ci-dessous, le début du couplet 64 et le couplet 70 sont donnés comme preuve de l'existence de deux manuscrits distincts à la bibliothèque de Brest. Ils sont comparés aux couplets correspondants du manuscrit n° 1. On remarque tout particulièrement le vers 506 du manuscrit n° 3 dont l'impertinence est encore relevée par la note qui l'accompagne :

On m'a reproché que cette expression était trop forte ; qu'il n'y a qu'un cynique outré qui puisse s'en servir. J'avoue qu'elle est forte et même dure, quoique fort exacte. Il ne faut pas oublier que la langue celtique est sonore et nerveuse. D'ailleurs, je parle de chiens ; il me faut donc me servir des termes qui leur sont propres.

Les autres copistes ont préféré une expression plus neutre.

	Manuscrit n° 1	Manuscrit n° 2	Manuscrit n° 3
vers 505	ky r Bleuven, ar min-sucret	ky r Bleuven, ar min-sucret	Ky 'r Blunven ar min sucret
vers 506	<i>O tont eus ar chasse</i>	<i>o tont eus ar chasse</i>	<i>O tont a guiessa</i>
vers 507	e Toues chacs ar Bersonet	e toues chass ar Bersonet	E toues chaçs ar Bersonet
vers 508	a ya dre vanite	a ïa dre vanite	Dre vanite a ia
vers 553	gat er c'har d'ar c'hy lazet	gant er c'har d'ar c'hy lazet	gant er c'har d'ar c'hy lazet
vers 554	eo composet ar son	eo composet ar son	eo composet ar son
vers 555	<i>pini so a goz-Rannet</i>	<i>pini so glac'h aret</i>	<i>Pini so a goz rannet</i>
vers 556	<i>gat ar chez he galon</i>	<i>ac anquenet è galon.</i>	<i>Gant ar c'heuz è galon</i>
vers 557	guelit tout en er vanden	guelit tout en ùr vanden	gouelit tout en ur vanden
vers 558	pa lennot anizi ;	pa lennot anisi	pa lennot anisi

³⁶² Il y en a 105, dont 6 concernent les couplets de variantes.

vers 559	<i>me c'huele guel am' hellen</i>	<i>me meus sculliet calz daelou</i>	<i>Me ouele guella m'ellen</i>
vers 560	en eur he c'homposi	en eur è c'homposi	en er è c'homposi

Aucun des manuscrits mentionnés ici ne présentant de traduction française, on peut penser que Bléas est l'auteur de celle du manuscrit n° 3 qu'il communique au Comité.

Manuscrit n° 4 : Le manuscrit de Lédan, conservé dans les «Guerziou, Chansoniou, ha Rimou Brezoneg» de Morlaix, volume 1, pp. 13-42, ne comporte aucune pièce annexe, pas plus que les remarques. Lédan y attache une certaine importance puisque, suite à la publication par Habasque en 1832 d'une petite étude sur la chanson bretonne, il lui écrit qu'il

*a aussi la jolie chanson de Jean et Jeannette, Jan a Janned ; celle du curé de Lannilis intitulée an oll Hervez an natur, des chants de chevalerie, Gabrielle de Vergy, Esope à la cour, un recueil manuscrit de plus de 1500 pages, où l'on trouve des morceaux curieux et inédits sur la littérature armoricaine, le tout écrit en langue celtique.*³⁶³

Le deuxième manuscrit de la main de Lédan fourni par l'enquête sur les poésies populaires de la France est très proche de celui de Morlaix si ce n'est l'omission de huit vers (251 à 258) et des différences d'ordre orthographique. Il est cependant intéressant de noter les variations suivantes qui mettent en évidence un désir de Lédan d'améliorer son lexique. Dans la troisième colonne figure le vers correspondant du manuscrit n° 1, montrant que le texte du manuscrit de Morlaix en est bien plus proche.

	Lédan - P.P.F.	Lédan - Morlaix	Manuscrit n° 1
vers 22	Teir gouech a meus <i>clasqet</i>	teir guech a meus <i>sonjet</i>	teir guech am eus <i>sonjet</i>
vers 31	ar maro eo divalo	ar <i>maleur</i> eo divalo	maes ar <i>maleur</i> divalo
vers 57	Dre ar gassoni <i>marvel</i>	Dre ar gasoni <i>vortel</i>	Dre ar gassoni <i>vortal</i>
vers 59	e <i>teuas</i> e zroug eal	e <i>tentas</i> e zroug eal	Eo <i>en tentas</i> he zroug-eal
vers 143	bez'e voant, a speret	mes bez oant, a speret	mes tout ez oant a speret
vers 522	n'o doa qet <i>oll güelet</i>	n'o doa qet <i>tout</i> clêvet	ne doa quet <i>Tout</i> guelet
vers 254	<i>oll</i> clêvet pe glêvet	<i>tout</i> clêvet pe glêvet	<i>Tout</i> clevet var glevet
vers 529	<i>oll</i> o devoa ar chatal	<i>tout</i> o deveus ar chatal	<i>tout</i> o deveus ar chatal
vers 90	eun tal <i>eguet</i> eur rod	un tal <i>evit</i> ur rod	En tal <i>ivit</i> er rod
vers 162	goas loen c'hoas <i>eguetàn</i>	goas loen c'hoas <i>evitâ</i>	goas loen c'hoas <i>ivita</i>

Ces deux emplois de «eget» au lieu de «evit», relativisent le commentaire de G. Esnault ci-dessous, qui ne concerne en fin de compte qu'une variation de prononciation ou d'orthographe.

*Chez L., les couplets d'Ar c'hi sont dus à une tradition orale, avec leçons orales intéressantes. Originaire du Haut-Léon Lédan préfère «evit» (pour) et «gantàn» (avec lui) aux «ivit» et «gata» du Bas-Léon. Imprimeur, il veut à chaque vers une initiale majuscule et écrit en rouge les noms propres et les citations méritant guillemets. Il a son orthographe à lui : g' (=gu, devant e, i). Sans doute, chercheur de chansons populaires, il a ce vice de les «reiza» (corriger).*³⁶⁴

Les principales différences entre les deux manuscrits des Poésies populaires de la France, celui de Bléas et celui de Lédan sont repérées en italique lors de la transcription du manuscrit de Bléas dans le volume 3 de cette étude. Nous pouvons remarquer que certains termes (tel le mot *gradus*) sont devenus difficiles à comprendre et avaient déjà donné lieu au XIX^e siècle à des interprétations différentes : «Kergoay» (vers 216 couplet 27) et

³⁶³ Habasque, *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord*, tome III, 1836, corrections à faire au premier volume des notions, deux feuillets après la page 328.

³⁶⁴ Esnault, *Ar C'hi*, Annales de Bretagne, mars 1968, tome 75, p. 706.

«Ariagon» (vers 345 couplet 44) sont pris pour des noms propres par Lédan, qui les note en rouge, quand Bléas les traduit par «si misérablement»³⁶⁵ et «Archidiacre». Lédan ne semble pas non plus connaître toutes les particularités de l'église de Lannilis puisqu'il place le corps du chien «a ziouc'h penn sant Anton au-dessus de la tête de Saint Antoine» (vers 288, couplet 36) quand les autres manuscrits (sauf le n°6) le font «Var ben-moc'h Sant Anton - sur le cochon de Saint Antoine».

Manuscrit n° 5 : Esnault mentionne une copie du manuscrit R.M. Le Guen faite par son fils J.-B. Le Guen ne comportant que soixante-cinq couplets, sans les pièces liminaires, ni les variantes, ni les remarques. Ce document ayant appartenu en 1938-1943 à Villiers du Terrage et ayant été transmis à Esnault par l'intermédiaire de Joseph Ollivier, on peut penser qu'il a servi de source à la copie due à la main de ce dernier qui porte en note :

*Dans le ms que je copie, se trouve cette indication écrite dans la marge gauche de 1 recto : «Ce morceau breton m'a été donné par J.B. Le Guen, de Landerneau ; il a été copié par son père ancien ami de Le Laé». Cette indication est de Le Hir, avocat, né à Saint-Pol-de-Léon.*³⁶⁶

Cette pièce, intitulée «Ar c'hy / cantic spirituel var don ar c'hy clan / cum notis variorum», ne présente pas de traduction en français. On y trouve trace des 89 appels de notes, mais celles-ci manquent.

Manuscrit n° 6 : Joseph Ollivier a également recopié un autre manuscrit, non mentionné par G. Esnault, provenant de la collection Villiers du Terrage. Composée de trois feuillets cousus ensemble et *bien sale*, cette pièce ne comporte que douze strophes, régulièrement numérotées, qui correspondent aux couplets 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 15, 16, les quatre premiers vers du couplet 17 suivis des quatre derniers vers du couplet 20, et le couplet 21. Ce texte présente des différences autres qu'orthographiques avec tous ceux étudiés par G. Esnault

	Manuscrit n° 6	Lédan - P.P.F.	Manuscrit n° 1
vers 7	beté ar bersonet	chass ar bersonet memes	chaç ar Bersonet memes,
vers 31	o vellet en seurt malleur	ar maro eo divalo	maes ar maleur divalo
vers 58	ho devoa out fino,	en devoa ouz Finao	en doa ouc'h finao
vers 59	en deus Teulet edrouc éal	e teuas e zroug-eal	Eo en tentas he zrouc Eal
vers 67	Eleac ma chom an hervet	Eno e chom Yan Herry	eno e chom jan herry
vers 68	anvet expert argash	anvet expert ar chas	galvet expert ar chas
vers 120	E quachont var ar plac.	e rejont var ar plaç	e rejont var ar plaç
vers 161	procureur ar ky control	avocat ar c'hy control.	avocat ar c'hy control.

Deux autres manuscrits sont mentionnés par Esnault. Nous n'avons pas consulté ces deux derniers manuscrits mais Esnault a relevé dans son étude tous les détails qui différencient les autres pièces qu'il a examinées :

Manuscrit n° 7 : Un premier manuscrit conservé dans les archives de la famille Kerdanet intitulé «Chanson bretonne/Cantic spirituel/var ton ar c'hi clan» comporte les soixante-dix couplets, avec les variantes à leur place naturelle mais est, suivant Esnault, *fertile en bourdes et logogripes*.

Manuscrit n° 8 : Un deuxième manuscrit conservé dans les archives de la famille Kerdanet, sur papier moins ancien, est plus soigné, mais ne possède que deux des couplets variantes, «l'apparition» et «l'oremus», c'est-à-dire les couplets 41 (vers 321 à 338) et 44 (vers 345 à 352).

³⁶⁵ Le mot «gaiet» se trouve dans le dictionnaire français-breton établi à partir des travaux de Jules Gros avec le sens de «vilipendé».

³⁶⁶ Bibliothèque municipale de Rennes, fonds Ollivier, manuscrit 982, p. 571.

Le timbre

Le timbre proposé par Lédan dans ses deux manuscrits est «Me meus eur mab» quand toutes les autres pièces donnent celui de «Ar c'hy clan». L'auteur, lui-même précisait dans une note figurant sur le manuscrit n° 1 : *on le chante aussi sur l'air du cantique de Lannilis, de la chanson de la ligne père ; de pel so emeus a amzer ; de pedon oc'h en em bourmen, &a*

Bléas accompagne sa communication d'une partition :

J'ignore si l'air noté à la fin est bien celui du Ky clan ; je l'ai écrit tel que je l'ai entendu chanter. ³⁶⁷

Le Laé

Claude-Marie Le Laé est né au village de Gorreker-Koum, près de Lannilis en 1745 dans une famille de cultivateurs. Pendant ses études au collège de Saint-Pol-de-Léon, il écrivit «Heures perdues d'un écolier du Léon ou recueil des poésies diverses d'un Rhétoricien du collège du Léon, divisé en 3 parties, dont la première contient les poésies françaises, la 2e les poésies bretonnes, et la 3e les proses tant françaises que bretonnes avec les poésies latines du même écolier». Il s'y moque des travers de ses maîtres et de ses camarades. Après avoir étudié le droit à Rennes, il fut reçu avocat en 1773 et exerça cette profession à Rennes jusqu'en 1790, avant d'être nommé juge au tribunal du district de Landerneau où il mourut en 1791. Il composa deux longs poèmes «Ar C'hi» et «Mikael Morin», de nombreuses épigrammes et chansons, s'affranchissant ainsi du genre religieux des ouvrages habituellement écrits en breton.

Cambry le présente comme un des meilleurs poètes bretons, compositeur de chansons ingénieuses et originales, dont les écrits reçoivent des éloges unanimes :

[...] leur esprit tient presque toujours à l'originalité, à la poésie, au mordant du langage, que la langue polie, sage, élégante et noble de la France, ne peut traduire sans périphrases languissantes. ³⁶⁸

Kerdanet dépeint Claude Le Laé comme le *Scarron*, le *Vadé*, le *Piron*, et pour ainsi dire le *Boileau de la Basse-Bretagne*. Au mot de Cambry qui disait : *Ses vers font rire tous ceux qui les entendent*, il ajoute, en évoquant les allusions dont les épigrammes et «Ar C'hi» sont truffés, *et même ceux qui ne les entendent pas* ³⁶⁹.

Magnin, dans son rapport sur l'envoi de Bléas, propose encore d'autres comparaisons, prouvant également par là qu'il a lu le texte transmis par Bléas :

Cette chanson en 70 couplets, composée vers 1780 par M. le Laë, avocat à Rennes mort en 1791, forme une satire ou poème [sic] héroïcomique un peu dans le genre du Lutrïn ou du Goupillon portugais. Elle a pour sujet un procès ridicule intenté par le curé de Lannilis à un paysan dont le chien avait battu le sien et l'avait fait tomber dans une ornière, où il avait été écrasé par les roues de la charrette du paysan. Le poème de le Laë renferme beaucoup de plaisanteries dans le langage du palais, et il ressemble en cela aux poésies de Coquillard. Il porte aussi l'empreinte philosophique de l'époque et l'on y trouve, par exemple, des allusions à l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, et à son mandement contre Jean-Jacques Rousseau. ³⁷⁰

³⁶⁷ Archives nationales F/17/3246.

³⁶⁸ Cambry, *Voyage dans le Finistère*, pp. 252-256.

³⁶⁹ Kerdanet, *Histoire de la langue des gaulois*, cité par Esnault, *La vie et les oeuvres comiques de Claude-Marie Le Laé*, p. 22.

³⁷⁰ Bulletin du Comité, séance du 15 janvier 1855, tome II, p. 561.

Souvestre, qui cite le chien du curé de Lannilis comme un exemple de *guerz plaisant* ³⁷¹, reproche à Le Laé d'avoir imité le «Michel Morin» français et d'être trop peu campagnard :

Le jeu de mot y est bien jeté, le sarcasme finement aiguisé, la bonhomie assez goguenarde et ribailleuse ; il y a surtout infiniment d'esprit dans les détails ; mais cet esprit n'est pas du pays. C'est un Français qui a pris le grand chapeau et les bragaw-bras, un jour de carnaval ; malheureusement le linge fin et les mains blanches passent sous l'habit campagnard. [...] Le Breton de la campagne ne comprendrait point les vers de Le Laé ; ceux-ci sont destinés à l'homme de la ville, et ne peuvent être goûtés que par lui. ³⁷²

Pourtant Guillaume Lejean notait que les poèmes dramatiques comme «*Les Quatre fils Aymon*», «*Michel Morin*» et «*L'enfant sage*» avaient eu beaucoup d'influence sur les esprits des campagnes ³⁷³, et Cambry présentait comme bien populaire la composition de Le Laé :

Ses vers ont encore la faculté, j'en suis témoin, de faire rire aux éclats, d'un rire inextinguible, les hommes de la campagne les moins instruits ; les gens de la ville les plus éclairés. [...] Le Michel-Morin n'est pas une traduction de la pièce macaronique qui porte ce titre ; c'en est une paraphrase très étendue, accommodée à l'esprit des Bretons, et certaine de son effet.

La Villemarqué se montre critique vis-à-vis de l'inspiration de Le Laé. Les deux hommes n'ont assurément pas les mêmes idées et la raillerie acide contre les curés ne peut pas lui plaire :

Il faut dire aussi que ses sujets ne sont pas heureux. C'est de la politique et de la pure espèce. Sorti du peuple et du clergé, il a le mauvais goût d'attaquer dans ces pièces, non seulement les prêtres, comme toujours, mais même les classes populaires : il représente les paysans bretons comme des imbéciles que leurs curés trompent et terrifient par des fables absurdes, ou font danser comme des marionnettes. ³⁷⁴

On peut adhérer au jugement de La Villemarqué quand il trouve *trop longues de moitié* les pièces de Le Laé ; il lui reconnaît cependant une bonne maîtrise de la langue mais déplore l'emploi des mots français :

[...] puis le jargon mixte dans lequel elles sont écrites en rend la lecture peu attrayante. Ce n'est pas que l'auteur ne maniât parfaitement sa langue ; il en possède au contraire le génie à un degré rare, et les tournures les plus originales lui sont familières ; évidemment, il en connaissait aussi le vocabulaire, et il eût pu facilement écrire sans emprunter au français tant d'expressions qui ont leurs équivalents bretons. S'il francise, c'est pour suivre la mode de son temps ; on aimait cela au XVIII^e siècle.

Dans la Biographie universelle de Michaud, H. Audiffret constate qu'il est *impossible de donner une idée en français ; car la traduction leur ferait perdre tous leur sel. On doit regretter qu'il ait écrit dans un idiome très respectable assurément, puisqu'il est dérivé de la langue des anciens Celtes, mais qui est à peine connu aujourd'hui dans la moitié de la Bretagne.*

La «Chanson du chien» a eu du succès comme l'atteste Bléas qui se montre cependant réservé sur son avenir :

[...] il composa cette chanson qui devint bientôt populaire dans tout le pays de Lannilis : aussi rencontre-t-on, encore aujourd'hui peu de personnes âgées qui n'en sachent au moins quelques couplets. Il est probable

³⁷¹ Souvestre, *Les Derniers Bretons*, tome I, p. 178.

³⁷² Souvestre, *Les Derniers Bretons*, tome III, édition de 1836, pp. 19-28, cité par Esnault, *La vie et les oeuvres comiques de Claude-Marie Le Laé*, p. 22.

³⁷³ Lejean, *La Poésie populaire en Bretagne*, Revue Celtique, 1873-1875, tome II, p. 69.

³⁷⁴ La Villemarqué, dans *Le Vot*, *Biographie Bretonne*, p. 268.

cependant que, dans un avenir très-peu éloigné, ce chant sera à peine connu, même dans le bourg de Lannilis : il ne peut avoir, en effet, pour la génération actuelle, l'intérêt qu'y trouvaient les contemporains de Le Laë, au milieu desquels vivaient les personnages mis en scène dans cette satire[...] ³⁷⁵

Le chant a cependant continué son chemin puisque G. Esnault, l'a entendu réciter en 1910, à Lannilis il est vrai, et par un ancien juge de paix, Bergot.

Malrieu : Non référencé

Version des Poésies populaires de la France :

- [3 a] BLEAS, Chansoun ar c'hy, Poésies populaires de la France - Archives nationales, 1854, n.p.
- [4 b] LEDAN, Chanson Qi person Lannilis, Poésies populaires de la France, 1852, vol. 5, f° 256r-267v.

Autres manuscrits ³⁷⁶

- [1] ESNAULT, Ar C'hi, Annales de Bretagne, 1968, tome LXXV, pp. 705-788.
- [2 a] Anonyme, Ar hi, B.M. Brest - Manuscrit 17, 1803.
- [2 b] AR MERSEUR, Ar hi, Brud Nevez n° 150, 1991, pp. 11-42.
- [4 a] LEDAN, Chanson qi person Lannilis, B.M. Morlaix - Guerziou Chansoniou ha Rimou Brezoneg, vol. 1, pp. 13-42.
- [4 c] OLLIVIER, Chanson qi person Lannilis, B.M. Rennes - Manuscrit 979, s.d., pp. 6-14.
- [5] OLLIVIER, Ar c'hy, B.M. Rennes - Manuscrit 982, s.d., pp. 571-585.
- [6] OLLIVIER, Ar c'hy, 12 strophes, B.M. Rennes - Manuscrit 982, pp. 586-588

³⁷⁵ Archives nationales F/17/3246.

³⁷⁶ Les versions ne sont pas numérotées par ordre alphabétique dans le souci de conserver les numéros attribués aux manuscrits lors de l'analyse.